

AGEROUTE SENEGAL

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

**PROMOVILLES**

(Programme de Modernisation des Villes du Sénégal)

PROJET: PROGRAMME DE MODERNISATION DES VILLES

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS/FIRMES)**

Sélection de consultants pour l'élaboration de Plans Communaux ou Intercommunales d'Urbanisme (PCU ou PCUI), Plans d'Urbanisme des Petites Agglomérations (PUPA) et de Plans d'Aménagement de Zone (PAZ) avec le concours de la Banque africaine de Développement (BAD) à travers le programme de modernisation des villes (PROMOVILLES)_relance

Secteur : Transport
Référence de l'accord de financement : 2100150031344
N° d'Identification du Projet : P-SN-DB0-020

1. L'Etat du Sénégal a obtenu un financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de financer le Programme de Modernisation des Villes du Sénégal. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures se propose d'utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un cabinet pour réaliser les prestations relatives à **l'élaboration de Plans Communaux ou Intercommunaux d'Urbanisme (PCU ou PCUI), Plans d'Urbanisme des petites agglomérations (PUPA) et des Plans d'Aménagement de Zone (PAZ) dans le cadre du programme de modernisation des villes (PROMOVILLES)_relance.**

2. Les services comprennent l'élaboration de Plans Communaux ou Intercommunaux d'Urbanisme (PCU ou PCUI), Plans d'Urbanisme des petites agglomérations (PUPA) et des Plans d'Aménagement de Zone (PAZ) dans les zones suivantes : bipôle Matam-Ourossogui, les communes de Dahra et de Louga et la commune de Kolda.

La date probable de démarrage de la mission est fixée au mois d'octobre 2026 pour un délai de réalisation de six (06) mois y compris les périodes de validation.

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal invite les consultants intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement** », édition d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un bureau d'études ou une firme n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure sur la liste restreinte.

La méthode de sélection est basée sur la qualité et le coût (SBQC) conformément au Cadre de Passation des Marchés de la Banque africaine de Développement (disponible sur www.afdb.org).

La sélection des candidatures se fera sur la base du plus grand nombre de références pertinentes fournies. Les attestations y afférentes devront être jointes obligatoirement.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de références à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes :

8 H 00 à 13 h 30 et 14 H 30 à 17 H.

À l'attention de : Directeur Général de AGEROUTE

Secrétariat de la Direction de Passation des Marchés (DPM) de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal.

Rue : **David Diop x Rue F, Fann Résidence**

Ville : **Dakar**

Pays : **Sénégal**

Numéro de téléphone : **(+221) 33 869 07 51**

E-mail : ageroute@ageroute.sn avec copie à rndour@ageroute.sn, contact@promovilles.gouv.sn, abdoulaye.niang@promovilles.gouv.sn.

6. Les expressions d'intérêt peuvent être envoyées par voie électronique aux adresses emails ci-dessus ou être déposées au **Secrétariat de la Direction de Passation des Marchés (DPM) de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, Rue : David Diop x Rue F, Fann Résidence, tél : (+221) 33 869 07 51** au plus tard le **02 juillet 2026 à 10 heures 30 minutes précises** (heure locale) et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection de consultants pour l'élaboration de Plans Communales ou Intercommunales d'Urbanisme (PCU ou PCUI), Plans d'Urbanisme des petites Agglomérations (PUPA) et de Plans d'Aménagement de Zone (PAZ) avec le concours de la Banque africaine de Développement (BAD) à travers le programme de modernisation des villes (PROMOVILLES)** ».

Le Directeur Général

M. Moustapha FALL